|  |
| --- |
| Politique d'application du programme deprotection respiratoire (PPR) et nominationsL'objectif de la Loi sur la santé et la sécurité du travail est l'élimination à la source des risques à la santé et à la sécurité. Cependant, il existe des situations de travail où l'utilisation des appareils de protection respiratoire s'avère nécessaire, par exemple lors de travaux d'entretien, lors de situation d'urgence ou en attendant la mise en application de solution permanente.Dans le but de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et afin de respecter la réglementation québécoise en matière de protection respiratoire, tout en continuant la recherche de solution pour éliminer les risques à la source, un programme de protection respiratoire conforme à la norme CSA Z94.4-93 a été élaboré pour notre entreprise. |
| Objectif de ce programme |
| Diminuer l'exposition des travailleurs à des contaminants en leur fournissant l'appareil de protection respiratoire adéquat et en s'assurant que cet appareil est bien utilisé, entretenu et entreposé, et ce, tout en maintenant les efforts de réduction ou d'élimination de cette exposition à la source. |
| Responsabilités |
| L'employeur |
| L'employeur est responsable de l'élaboration et de l'application du programme de protection respiratoire. Il doit désigner une personne qualifiée pour l'administration de ce programme. Cette personne peut être assistée par d'autres personnes pour remplir des tâches spécifiques. |
| Le travailleur |
| Le travailleur doit utiliser, inspecter et entretenir l'appareil de protection respiratoire conformément aux instructions qu'il a reçues.  |
| Le comité de santé et de sécurité ou l’employeur |
| Le choix des moyens de protection individuelle est l'une des fonctions du comité de santé et de sécurité. Les appareils de protection respiratoire choisis doivent toutefois apparaître au *Guide des appareils de protection respiratoire utilisé au Québec* et être appropriés aux risques présents. |
| Responsable du programme |
| Nom : |  | Titre : |  |  |
| Personnes désignées pour assister le responsable du programme |
| Nom : |  | Titre : |  | Tâche : |  |  |
| Nom : |  | Titre : |  | Tâche : |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | Signature d'un responsable de l'établissement |  | Date |  |